

**«Tel que le Collège des médecins l'a rappelé aux facultés, pour qu'un stage soit valide, le résident doit être présent 75% du temps.**

**Seul le comité d'évaluation du programme du résident pourra exceptionnellement décider si, par exemple, le stage d'un résident qui aura été présent que pour 74% du temps sera valide.»**

Avant de prendre vos vacances, informez-vous auprès de votre directeur de programme si le stage sera valide si en dessous de 75%.